



EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1^{er} septembre.

L'an deux mil vingt le mardi 1^{er} septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 25/08/2020

Date d'affichage 25/08/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Procurations :

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Chrystelle VINCENT, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés :

Était absent non excusé :

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Marion VEISTROFFER a été élue secrétaire de séance.

Délibérations d'affectation des résultats 2019, budget commune

Considérant que le compte administratif 2019 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 594 648,59 €
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser de 504942,49 €

Un solde des restes à réaliser de - 6 488.67 €

Détermination du résultat d'exploitation 2019 à affecter :

-> Excédent antérieur reporté 346 151.69 €

-> Résultat de l'exercice 248 496.90 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 594 648.59 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal,

Article 1^{er} : Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, arrêté au 31 décembre 2019 : -504942,49 €

Excédent du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2020 : - 6 488.67 €

Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0€

Montant du titre de recettes à émettre au compte 1068 de la commune : 511431,16 €

Le report du solde disponible Le reliquat d'excédent, soit 125 082.67 €, sera repris au budget 2020 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Pour information, suite au transfert de la compétence assainissement, la reprise des résultats de la commune augmentés de ceux de l'assainissement est la suivante :

	RESULTAT	COMMUNE	ASSAINISSEMENT	CUMUL
excédent	OO2	83217,43	41865,24	125082,67
déficit	OO1	-504942,49	-23180,98	-528123,47

détail du 1068 pour information sur BP 2020

affectation de résultat de la commune au 1068

remboursement du déficit par LAVAL AGGLO transfert de compétence

511431,16

23180,98

534612,14

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 13 voix**

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 04 septembre 2020.

Le Maire,

Anthony ROULLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20200901-2020-044-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2020

Affichage : 07/09/2020

